

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Maîtriser les enjeux de la gestion de la masse salariale
- Être en capacité de décomposer et d'expliquer la structure de la masse salariale
- Anticiper et expliquer les évolutions des dépenses du personnel
- Simuler les impacts budgétaires annuels, mais également pluriannuels
- Construire des indicateurs de suivi personnalisés et mettre en place des tableaux de bord de pilotage budgétaire de la masse salariale.
- Utiliser des outils à court terme et des démarches à moyen / long terme pour piloter et maîtriser l'évolution de sa masse salariale.

Le Programme :

Les éléments constitutifs de la masse salariale et des dépenses de personnel

- La définition des principaux concepts
- Le traitement et les charges sociales
- Les primes et le régime indemnitaire
- Masse salariale brute et nette
- De la masse salariale aux dépenses de personnel

- Atelier participatif et échanges de pratiques.

L'identification des différentes causes expliquant l'évolution de la masse salariale

- Le niveau de l'activité
- L'évolution des effectifs
- L'évolution de la structure du personnel
- Les mesures individuelles et collectives : le gvt
- L'analyse des effets reports et des effets noria

Atelier participatif et échanges de pratiques

Exercices et cas pratiques sur Excel.

Les outils de pilotage de la masse salariale

- Les outils d'analyse pluriannuelle : l'évolution sur plusieurs années
- Les outils de prévision budgétaire : pour une prévision plus précise et plus juste
- Les outils de pilotage infra annuel : les tableaux d'analyse et de pilotage
- Les outils pour bâtir une prospective de la masse salariale

Atelier participatif et échanges de pratiques

Exercices et cas pratiques sur Excel

Illustration de différents outils.

Les démarches de gestion des ressources humaines pour maîtriser l'évolution de la masse salariale

- Les différents segments de la politique de gestion des ressources humaines
- Les liens entre chacun de ces segments et la maîtrise de la masse salariale
- La construction d'une politique RH tournée vers la maîtrise de la masse salariale
- Les points de vigilance

- Atelier participatif et échanges de pratiques

- Examen de différents outils de gestion des ressources humaines permettant de maîtriser la masse salariale.

Les démarches organisationnelles à plus long terme pour maîtriser l'évolution de la masse salariale

- Les différents axes et leviers pour générer des économies de masse salariale
- Le découpage de l'activité en politiques publiques et actions
- Le calibrage des moyens affectés à chaque action
- L'évaluation des ressources humaines indispensables
- La définition des indicateurs de pilotage
- Les points de vigilance

- Atelier participatif et échanges de pratiques

- Cas pratiques et illustrations à partir de différentes démarches organisationnelles.

Formateur : Monsieur Laurent GUYON

Laurent Guyon, cadre A+ de la fonction publique territoriale, a exercé diverses missions pour de nombreuses collectivités et établissements publics. Maître de conférence associé et enseignant, il dispense des cours en finances publiques dans plusieurs masters professionnels, en présentiel ou à distance. Il anime également des formations en gestion financière, budgétaire et comptable des collectivités territoriales et autres organismes publics. Auteur d'ouvrages et d'articles, il contribue à des publications professionnelles sur le management public local et des thématiques techniques et opérationnelles.



Les points forts de la formation :

Une formation construite à partir d'outils de simulation
De nombreux cas pratiques et échanges avec les participants
La mise en avant de ratios et indicateurs
Un formateur praticien expérimenté (plus de 20 ans), spécialiste des finances publiques, cadre
Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques :

Diaporama, webographie, échanges d'expériences, exercices
et cas pratiques, mises en situation.

Public :	Format :	Financement et coût :
Elus, Collaborateurs d'élus, Cadres administratifs, Agents de la collectivité.	En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Laurent GUYON	<i>(Tarif Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</i> Intra financement collectivité : Si vous souhaitez, programmer cette session en intra, sur le budget formation de la collectivité, le tarif pour le groupe est le suivant : Pour une formation de 7 heures en intra (financement collectivité -hors frais de déplacement): - Moins de 2 000 habitants 1 990 euros TTC - De 2 000 à 5 000 habitants 2 200 euros TTC - Plus de 5 000 habitants 2 400 euros TTC Intra : financement DIF ELU : Si vous souhaitez programmer cette session en intra, le tarif est le suivant : Le coût par personne est de 400 € TTC si DIF ELU <i>(Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</i>

Evaluation des acquis :

Cas pratiques et exercices pour mettre en application les connaissances
Quizz individuels et collectifs
Evaluation à chaud après la formation

Accessibilité et référent handicap :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
Le référent handicap FDEL Monsieur GILBERT échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Nombre maximum de participants par session de formation :

- Le nombre maximal de participants par session de formation liée à l'exercice du mandat financée en tout ou partie par le droit individuel à la formation des élus locaux est fixé à 15 personnes. Lire l'Arrêté du 12 juillet 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043814461>
- Si la collectivité finance la formation sur le budget formation des élus, le nombre de participants peut être plus élevé.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation en inter-collectivités, d'une action en intra ou d'une action à distance.

- Pour les formations programmées en inter-collectivités ou à distance, le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation, il est au plus tard de 3 jours ouvrés avant la formation si financement sur le budget de la collectivité.
- Pour les formations en intra, la date est fixée ensemble selon vos disponibilités et celles de Monsieur Laurent GUYON. Un délai de 3 semaines est généralement nécessaire pour mettre en place la formation.

Mise à jour régulière des résultats de satisfaction sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.formationdeseluslocaux.fr/eval>